

Assurance des propriétaires de navires pour les créances maritimes

2005/0242(COD) - 17/02/2009

En adoptant la recommandation pour la 2^{ème} lecture contenue dans le rapport de M. Gilles **SAVARY** (PES, FR), la commission des transports et du tourisme relative a approuvé telle quelle, la position commune du Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'assurance des propriétaires de navires pour les créances maritimes.